Image not found or type unknown

assurance d'un logement en colocation

Par **brousse**, le **16/01/2009** à **18:44**

Bonjour Maitre,
Mme x et Mr y occupent un logement en colocation et leur attestation d'assurance d'habitation est rédigée comme suit:
Sté M...ASSURANCE atteste que:
Mme V....Rose-Marie et Mr G...Armand(conjoints de fait) sont garantis par le contrat n°1000 etc...
QUESTION:que veut dire "conjoints de fait" écrit entre parenthéses?
Merci à vous de bien vouloir me donner une réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés